



# Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure

## Extrait des décisions du Bureau du 7 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux le 7 septembre, les membres du Bureau du Syndicat de Destruction des Ordures Ménagères de l'Ouest du Département de l'Eure se sont réunis à Menneval (27 300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, Président.

**Étaient présents** : BEAUDOUIN Laurent, BERNARD Jean-François, BEURIOT Valéry, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, HOUSSARD Jean-Claude, LEGROS Pierre, PECOT Bertrand, SIMON Bertrand, TIHY André, VAGNER Marie Lyne, VAN DEN DRIESSCHE André, VILA Jean-Louis et VILLEY Cécile.

**Étaient excusés** : ROMERO Thierry et VAN DUFFEL Christine.

**Était absent** : LEVASSEUR Dominique, MADELON Jean-Louis, PRESLES Gwendoline et PROVOST Jean-Claude.

**Assistaient à la réunion** PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Responsable Ressources Humaines, MAROUARD Gilles – Responsable d'exploitation, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, FAUCHEUX Mélina – Responsable adjointe CETRAVAL, ALLEAUME Gilles – Responsable du service système d'informations, ADOLPH Romain – Chargé de communication, PESNAUD Marion – Responsable de communication, JOBEY Brigitte – Gestionnaire budgétaire et comptable et CORDEY Marlène – Gestionnaire des affaires générales.

Membre du Bureau.....20  
Présents.....14

**Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 10 heures 30.**

**Date de la convocation : 16 août 2022. Secrétaire de séance : VAN DEN DRIESSCHE André.**

### N° 2022-082 : LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN APPEL D'OFFRE OUVERT POUR UN MARCHÉ ALLOTI « FOURNITURE D'UNE UNITE DE DECONDITIONNEMENT ET D'HYGIENISATION DES DECHETS ALIMENTAIRES, AINSI QU'UNE UNITE DE LAVAGE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE »

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

**Les membres du bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident**

**Article 1** : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché alloti de fourniture d'une unité de déconditionnement et d'hygiénisation des déchets alimentaires, ainsi qu'une unité de lavage des points d'apport volontaire.

**Article 2** : Le marché débute à compter de sa notification.

**Article 3** : D'inscrire les crédits nécessaires aux acquisitions au compte 2158.

**Article 4** : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait et en forme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du SDOMODE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

